

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} décembre 2016

Sous la présidence de M. Pierre KAETZEL, maire.

Membres présents : M. Bernard BAMBERGER, Mme Michèle FONTANES, Mme Marie-Paule GAEHLINGER, M. Gérard KILFIGER, adjoints au maire, MM. Marcel TRAPPLER, Dominique BOSS, Jean-Marc WILT, Christophe SCHMITT, Mmes Mireille LIMBACH, Mme Gisèle LEININGER, M. Gilles BERRING, et Mme Brigitte PARIS, conseillers municipaux.

Absents excusés : MM. Régis BONNET (qui a donné procuration à Marie-Paule GAEHLINGER, adjointe au maire) et Marc GOETZ (qui a donné procuration à Bernard BAMBERGER, adjoint au maire), Mmes Gwladys BECKER (qui a donné procuration à Mme FONTANES, adjointe au maire), Aurélie MENG et Fanny REHM-MUNCH, conseillères municipales.

Absent non excusé : M. Serge VETTER, conseiller municipal.

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 novembre 2016.
- III. Informations :
 - communales
 - intercommunales.
- IV. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.
- V. Déclaration d'intention d'aliéner.
- VI. Transfert de la compétence développement économique à la Communauté de Communes de la Région de Saverne.
- VII. Désignation de trois délégués auprès de la CCRS.
- VIII. Fonds de concours intercommunal pour modification du PLU n° 3.
- IX. Extension de la cuisine de l'Espace culture et loisirs Le Zornhoff.
- X. Définition des tarifs municipaux de l'exercice 2017.n
- XI. Convention de mise à disposition de la police municipale de Saverne. Modification de l'article 2.

- XII. Régularisation foncière RD 421. Aliénation d'immeubles au profit du Département.
 - XIII. Décision modificative de crédits n° 4.
 - XIV. Divers.
 - XV. Questions-réponses.
-

M. le maire ouvre la séance à **20 h 05'**. Il souhaite la bienvenue aux membres présents.

I. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne Mme Michèle FONTANES en tant que secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2016.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 novembre 2016 n'a pas été approuvé par l'assemblée, il sera mis à l'approbation lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

III. Informations.

Néant

IV. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.

Néant

V. Déclaration d'intention d'aliéner.

Rapporteur : M. KAETZEL.

La commune est saisie d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble cadastré :

Commune de MONSWILLER

<i>section</i>	<i>parcelle(s)</i>	<i>lieu-dit</i>	<i>surface (en ares)</i>
2	222	19, rue Louis Christmann	0,27
	223		0,11
	225		0,04
	338/232		1,71
	339/233		0,17

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dont dispose la commune quant à ce bien.

VI. Transfert de la compétence "développement économique" à la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

Rapporteur : M. KAETZEL.

La Communauté de Communes de la Région de Saverne doit reprendre à son compte les zones d'activités réparties sur ses communes membres. A l'exception des zones d'activités privées, telles la zone d'activités *Dreispitz-Marlène* à Monswiller. Une fois achevée, cette zone reviendra à la commune, qui pourra, dans un second temps, solliciter sa prise en charge par l'intercommunalité.

Il est précisé que l'instruction des permis de construire pour modification d'aspects restera sous la responsabilité de la commune.

Appelé à se prononcer quant à ce transfert de compétence au profit de la CCRS, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ce transfert.

VII. Désignation de trois délégués auprès de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

Rapporteur : M. KAETZEL.

Les élections municipales du 23 mars 2014 ont désigné les délégués à l'intercommunalité comme suit :

<i>établissement</i>	<i>titulaires</i>	<i>suppléant</i>
Communauté de Communes de la Région de Saverne	KAETZEL Pierre FONTANES Michèle BONNET Régis GAEHLINGER Marie-Paule	BOSS Dominique

La fusion des deux intercommunalités (de Saverne et de Marmoutier-Sommerau) au 1^{er} janvier 2017 amènera la constitution d'un nouveau Comité intercommunal et le vote d'un nouveau Conseil de Communauté. La commune de MONSWILLER ne compterait plus que trois délégués au lieu de quatre.

Le Conseil Municipal appelé à désigner ses trois représentants auprès de la nouvelle intercommunalité, désigne à l'unanimité M. KAETZEL Pierre, Mmes FONTANES Michèle et GAEHLINGER Marie-Paule en tant que délégués auprès de la CCRS .:

VIII. Fonds de concours intercommunal pour la modification n° 3 du PLU.

Rapporteur : M. KAETZEL.

La commune de MONSWILLER a déposé une demande d'aide financière auprès de la Communauté de Communes de la Région de Saverne (CCRS) pour la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme.

La CCRS a indiqué le dossier recevable et a accordé un fonds de concours de 5.162,50 €, ce qui représente 50 % de la dépense hors taxe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'attribution par la CCRS d'un fonds de concours d'un montant de 5.162,50 € pour la modification n° 3 du PLU.

IX. Extension de la cuisine de l'Espace culture et loisirs Le Zornhoff.

Rapporteur : M. KAETZEL.

Lors des deux réunions précédentes du Conseil Municipal, celui-ci a débattu de la cuisine de l'Espace *Le Zornhoff*, trop exigüe en cas de manifestation donnant lieu à nombreux couverts : des tables sont alors disposées dans les couloirs, non loin des sanitaires. Un espace suffisant et adapté permettant le dressage des assiettes fait défaut. M. KAETZEL précisait que des locations ont été ratées pour cette raison.

M. le maire avait questionné les conseillers municipaux quant à l'éventualité d'un agrandissement de l'équipement pour permettre le rangement de matériel de cuisine, la préparation de plats et le dressage des assiettes. Des locaux de 70 m² sont estimés nécessaires, et un coût estimatif de 80.000 € hors taxe avait été annoncé pour une adjonction de construction.

Le Conseil Municipal appelé à se prononcer quant à ce projet d'extension de l'Espace Le Zornhoff ; décide à 15 voix pour et une abstention :

- a) d'approuver le projet d'extension pour un montant maximum de 80.000 €
- b) de confier le projet à un architecte qui présentera une proposition chiffrée précise prenant en compte une climatisation réversible et le maintien de la marche en avant.
- c) de se prononcer sur l'investissement définitif au vu de cette proposition

X. Définition des tarifs municipaux de l'exercice 2017.

Rapporteurs : MM. KAETZEL, BAMBERGER, KILFIGER, Mmes FONTANES et GAEHLINGER.

Le Conseil Municipal appelé à fixer les tarifs des différents services municipaux pour l'année 2017, arrête à l'unanimité les tarifs comme suit :

a) médiathèque municipale (tarifs annuels)

① Tarifs pour personnes domiciliées à Monswiller

tarifs adoptés

<i>livres + internet</i>	<i>livres + audio- vidéo + internet</i>
------------------------------	---

enfants de moins de 18 ans	gratuité	11 €
adultes de plus de 18 ans, personnel enseignant dans les écoles de Monswiller	7 €	18 €
étudiants, chômeurs, RMIstes, personnel communal, personnel de la MAPA de l'Altenberg	3 €	10 €
intervenants bénévoles	gratuité	gratuité
famille de 4 personnes et plus (forfait global)		50 €

② Tarifs pour personnes non domiciliées à Monswiller

tarifs adoptés	<i>livres + internet</i>	<i>livres + audio-vidéo + internet</i>
enfants de moins de 18 ans	gratuité	17 €
adultes de plus de 18 ans	11 €	28 €
personnel enseignant dans les écoles de Monswiller	7 €	18 €
étudiants, chômeurs, RMIstes, personnel communal,	5 €	15 €
intervenants bénévoles	gratuité	gratuité
famille de 4 personnes et plus (forfait global)		90 €

③ Pénalités de retard

- pour les livres :
 - ◆ les 7 premiers jours : 0,20 € / jour de retard / document
 - ◆ les jours suivants : 0,50 € / jour de retard / document
- pour tous autres documents et/ou ouvrages : suspension de l'autorisation d'emprunt.

④ Tarifs pour réalisation de photocopies et impressions

- photocopies :
 - ◆ en noir et blanc : 0,20 € par copie
- impressions depuis poste informatique de l'espace multimédia :
 - ◆ en noir et blanc : 0,20 € par page
 - ◆ en couleur : 1,00 € par page.

b) photocopies en mairie

- ◆ en noir et blanc : 0,20 € par copie
- ◆ en couleur : 1,00 € par copie

c) entretien des tombes

<i>nature tombe</i>	<i>tarifs 2015</i>	<i>tarifs 2016</i>
d'une largeur de 1 m	40,00 €	40,00 €
d'une largeur de 2 m	50,00 €	50,00 €
d'une largeur de 3 m	60,00 €	60,00 €

d) concessions d'emplacements funéraires

<i>nature concession</i>	<i>tarifs 2015</i>	<i>tarifs 2016</i>
tombe "adulte" (pour 2 m ²) :		
- trentenaire	270,00 €	350,00 €
- cinquantenaire	370,00 €	470,00 €
tombe "enfant" (pour 1 m ²) :		
- trentenaire	125,00 €	125,00 €
- cinquantenaire	175,00 €	175,00 €
case de columbarium :		
✓ concession initiale :		
- trentenaire	880,00 €	880,00 €
- cinquantenaire	1.200,00 €	1.200,00 €
✓ renouvellement de concession :		
- trentenaire	400,00 €	400,00 €
- cinquantenaire	500,00 €	500,00 €

e) droit de construction d'un caveau au cimetière communal

nombre de places	1	2
droit	600 €	1.100 €

f) droits de place

<i>objet</i>	<i>tarifs 2015</i>	<i>tarifs 2016</i>
petits commerces	15,00 €	15,00 €
stands d'outillage et activités similaires	60,00 €	60,00 €

g) poubelles

<i>nature</i>	<i>tarifs 2015</i>	<i>tarifs 2016</i>
conteneur de 140 l	32,00 €	32,00 €

Nota : il s'agit d'écouler le stock encore détenu par la commune (9 conteneurs de 140 l ; il n'y a plus aucune poubelle de 240 l), celui-ci pouvant servir pour la collecte "jaune" (collecte des déchets recyclables).

Des poubelles peuvent être récupérées auprès des services du SMICTOM à Saverne.

h) droits de place dus par les forains s'installant dans la commune à l'occasion du Messti

<i>nature</i>	<i>tarifs 2015</i>	<i>tarifs 2016</i>
stand de tir	40,00 €	40,00 €
manège	50,00 €	50,00 €
stand de confiserie & jouets	55,00 €	55,00 €
autos box	100,00 €	100,00 €

i) association Réseau Animation Jeunes (RAJ) : participation annuelle pour occupation de locaux communaux

<i>nature</i>	<i>tarifs 2015</i>	<i>tarifs 2016</i>
participation aux charges : consommation électrique, eau et chauffage, maintenance des équipements	suit convention bipartite conclue le 06/01/2011 avec la CCRS	suit convention bipartite conclue le 06/01/2011 avec la CCRS

j) Communauté de Communes de la Région de Saverne (périscolaire "La Passerelle") : participation annuelle pour occupation de locaux communaux

<i>nature</i>	<i>tarifs 2015</i>	<i>tarifs 2016</i>
locaux hors Espace Le Zornhoff : participation aux charges : consommation électrique, eau et chauffage, maintenance d'équipements	suit convention bipartite conclue le 06/01/2011 avec la CCRS	suit convention bipartite conclue le 06/01/2011 avec la CCRS

k) location de locaux communaux au centre de Transfusion Sanguine de Strasbourg (tarif annuel)

<i>nature</i>	<i>tarifs 2015</i>	<i>tarifs 2016</i>
locaux à l'Espace intergénérationnel <i>La Vieille Ecole</i> : participation aux charges : consommation électrique, eau et chauffage, maintenance des équipements	300,00 €	300,00 €

l) location des locaux de l'espace intergénérationnel *La Vieille Ecole*

➤ **pour de la formation continue**

En cas de demande de location pour de la formation continue, les tarifs ci-après seront appliqués.

➤ **occupations diverses**

<i>objet de la location</i>	<i>locataires</i>	<i>salle Carmin (espace aînés)</i>			<i>petite salle côté église ou salle de musique côté fontaine</i>		
		<i>journée avec soirée</i>	<i>½ journée ou soirée</i>	<i>jus qu'à 2 h</i>	<i>journée avec soirée</i>	<i>½ journée ou soirée</i>	<i>j usqu'à 2 h</i>
	LOCAL :	80 €	50 €	35 €	30 €	15 €	10 €

réunions, expositions, conférences	particulier, association, entreprise						
	EXTERIEUR : particulier, association, entreprise	100 €	70 €	55 €	35 €	20 €	15 €
banquets, spectacles, fêtes de famille, assemblées générales + repas	LOCAL : particulier, association, entreprise	120 €			/	/	/
	EXTERIEUR : particulier, association, entreprise	150 €			/	/	/

- ✓ charges de chauffage (du 1^{er} octobre au 30 avril) en sus :
 - salle Carmin : 20 € / location
 - petite salle et salle de musique : déjà inclus dans le tarif de location ;
- ✓ caution à déposer (par chèque) :
 - ☞ pour toute association : néant
 - ☞ en cas de mise à disposition gratuite : néant
 - ☞ pour tous autres locataires et/ou locations :
 - ◆ à déposer (par chèque) 3 mois avant date d'occupation
 - ◆ montant :
 - salle Carmin : 200 €
 - petite salle et salle de musique : néant ;

Nota : le locataire devra produire en même temps que la caution une attestation d'assurance.
- ✓ gratuité (y compris pour l'utilisation de la cuisine et charges de chauffage) pour :
 - les activités du Club des Aînés,
 - sur décision expresse de M. le maire.

➤ **location du piano à queue installé dans la salle Carmin de la Vieille Ecole**

Caution à déposer pour une mise à disposition gratuite et sur place du piano à queue installé dans la salle Carmin dans le cadre d'un événement musical : 500 €.

m) location des locaux de l'Espace culture et loisirs Le Zornhoff

a) location à un particulier, une association (en dehors de la gratuité annuelle) ou une entreprise LOCAUX :

<i>espace loué</i>	<i>configuration</i>	<i>jours</i>	<i>tarif journalier en €</i>
GRANDE SALLE	complète vide	un jour en semaine	400,00
		le week-end	600,00
	déplacement de la tribune non déployée dans la salle	quel que soit le jour	60,00
	avec gradins	un jour en semaine	700,00

		le week-end	800,00
SCENE	éclairage et sono *		sur devis
	loges		60,00
MATERIEL SCENIQUE (disponible)		par jour	150,00
ESPACE BAR	bar équipé	un jour en semaine	150,00
		le week-end	200,00
	bar non équipé	un jour en semaine	100,00
		le week-end	150,00
CUISINE		un jour en semaine	100,00
		le week-end	200,00
STRUCTURES MOBILES (Algeco)		un jour en semaine	50,00
		le week-end	75,00

* pour la sono : il s'agit de l'ensemble complet de l'équipement scénique nécessitant la présence d'un personnel (prix à établir selon prestation demandée)

b) location pour fête de famille :

aux tarifs ci-devant précisés sous a) :

- durant toute l'année : aux personnes domiciliées à Monswiller et à leurs ascendants et descendants directs (sont exclus : grands-parents, petits-enfants, frères, sœurs, oncles, tantes, cousins, cousines, toutes personnes non domiciliées à Monswiller) ;
- durant les mois de juillet et août : à tous publics (de Monswiller et extérieurs).

c) location à une association locale :

- ♦ une gratuité annuelle ** pour l'ensemble : grande salle + cuisine + espace bar
- ♦ gratuité pour organisation de spectacle(s)

avec pour les deux cas ci-devant :

- facturation de :
 - charges : chauffage et poubelles selon tarifs en vigueur
 - utilisation de la scène : facturation sur devis
 - préparation de la salle, rangement, nettoyage : forfait (moyenne à base des tarifs de la société de nettoyage)
 - casse de vaisselle : selon tarifs en vigueur
- caution à déposer : idem à autres locataires ;

** non cessible à tiers

d) location à un particulier, une association ou une entreprise EXTERIEURS :

tarifs "location à local" augmentés de 20 %

e) location de la grande salle complète vide pour une fête de famille réunissant entre 300 et 500 personnes :

- ♦ à un particulier local : 1.600,00 € ***
- ♦ à un particulier extérieur : 2.000,00 € *** ;

*** hors charges et hors frais de préparation - rangement – nettoyage

Nota : pour des raisons de sécurité et du nombre de mobiliers disponibles, l'équipement ne sera pas loué pour une occupation par plus de 500 personnes.

f) préparation, rangement et nettoyage :

grande salle, scène, espace bar et cuisine : forfait (moyenne à base des tarifs de la société de nettoyage) suivant les locaux utilisés.

g) charges (de chauffage + autres)

du 01/10 au 30/04 :

- grande salle : 150,00 €
- scène et cuisine : 200,00 €
- espace bar : 20,00 €.

du 01/05 au 30/09 :

- grande salle : 80,00 €
- scène et cuisine : 130,00 €
- espace bar : 20,00 €.

h) ordures ménagères :

- tarif par levée et par poubelle (750 l) pour les déchets incinérables : prix coûtant de la levée pratiqué par le SMICTOM
- gratuité pour la poubelle de tri.

i) vaisselle et nappes :

- ♦ vaisselle pour mois de 300 personnes : 30,- €
- ♦ vaisselle pour 300 personnes et plus : 50,- €
- ♦ paiement de la casse selon : prix d'achat de la vaisselle à base de la facture d'achat ou d'un devis réactualisé annuellement
- ♦ nappe : 3,- € par unité ;

j) caution à déposer en cas de location de :

- ☞ pour toute association : néant
- ☞ en cas de mise à disposition gratuite : néant
- ☞ pour tous autres locataires et/ou locations :
 - ♦ à déposer (par chèque) 3 mois avant la date d'occupation
 - ♦ montant :
 - grande salle : 600,00 €
 - scène : 1.000,00 €
 - espace bar : 200,00 €
 - cuisine : 200,00 €.

Nota : le locataire devra produire en même temps que la caution une attestation d'assurance.

k) discrétion du maire :

M. le maire pourra à sa discrétion accorder des réductions aux locataires, par non facturation de l'un ou l'autre tarif ci-devant.

Nota : des réductions par pourcentage ne sont pas possibles.

n) location du hall multisports.

- avec restitution du bâtiment en l'état de la prise en charge :
 - ☞ à une association locale : gratuité
 - ☞ à tous autres occupants :
 - personne locale :
 - 20,00 € / heure *
 - 150,00 € / journée,
 - personne extérieure :
 - 20,00 € / heure *
 - 150,00 € / journée,
 - tous frais et charges compris, excepté le nettoyage des locaux ;
 - supplément pour frais de nettoyage : coût horaire de l'agent d'entretien x nombre d'heures de nettoyage réel.
 - caution :
 - ☞ pour toute association : néant
 - ☞ en cas de mise à disposition gratuite : néant
 - ☞ pour tous autres locataires et/ou locations : 200,00 €.
- Nota : les contrats de location seront souscrits au maximum deux mois en amont du jour d'occupation ; la caution sera à déposer dès signature du contrat.

* une heure entamée vaut une heure entière

Pour tous locaux : toutes locations – même s'il y a gratuité – seront régularisées par contrat ou convention.

XI. Convention de mise à disposition de la police municipale de Saverne. Modification de l'article 2.

Rapporteur : M. KAETZEL.

Par délibération du 14 novembre 2016, le Conseil Municipal de la ville de Saverne a modifié l'article 2 de la convention de mise à disposition de la police municipale de Saverne aux communes de Dettwiller, Steinbourg et Monswiller comme suit :

les agents BIRGEL et DAEFLER sont remplacés par :

- M. Joël CHEVRIER, chef de poste,
- M. Frédéric STENGER, brigadier,
- M. Mehmet AKDEMIR, gardien.

Le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.

XII. Régularisation foncière RD 421. Aliénation d'immeubles au profit du Département.

Rapporteur : M. KAETZEL.

La commune de MONSWILLER est propriétaire de plusieurs parcelles en bordure de la RD 421 (route reliant Saverne à Dettwiller). Le Département propose de régulariser

cette situation en rachetant, à l'euro symbolique, l'ensemble de ces terrains. De ce fait, l'entretien et la responsabilité de ces terrains incomberaient au Département.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de céder au profit du Département du Bas-Rhin, à l'euro symbolique, les quatre parcelles cadastrées *Commune de Monswiller*, section 8, parcelle n° 41, section 10, parcelles n° 69, n° 70, n° 73, de respectivement 2,63 ares, 2,60 ares, 18,18 ares et 21,80 ares.

XIII. Décision modificative de crédits n° 4.

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BAMBERGER.

Point ajourné à la prochaine réunion du Conseil Municipal

XIV. Questions - réponses.

- Actuellement M. Gross, commissaire-enquêteur, est présent en mairie pour l'enquête publique concernant l'extension de Kuhn à la Faisanderie.
- Une autre enquête publique concernant l'expropriation de parcelles au Martelberg dont la Communauté de Communes de la Région de Saverne n'est pas encore propriétaire devait démarrer le 15 décembre. Le 29 novembre un avis de la Préfecture nous a demandé d'ajourner la procédure.
- Des panneaux «Commerces accessibles » ont été posés suite à la fermeture du passage à niveau.

M. le maire lève la séance à **21 h 20'**.